

**Ville de BRUXELLES**  
**Monsieur D. de SAEGER**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

V/Réf : 148L/06 (corr. M. Kuten Da Kana)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1968/s.412  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 212 / rue Lens. Rénovation et transformation d'un hôtel.

En réponse à votre lettre du 19 avril 2007, en référence, reçue le 23 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 mai 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

L'hôtel, implanté dans deux bâtiments distincts datant de la fin des années 60 et reliés en intérieur d'îlot (côté Louise et côté Lens), se situe à proximité de l'Hôtel Solvay (224 avenue Louise - classé en 1977) et dans la zone de protection des écuries de l'Hôtel Solvay (27 rue Lens - classées en 1999), l'ensemble ayant été décrété patrimoine mondial par l'Unesco.

Le projet porte sur la rénovation complète du rez-de-chaussée de l'immeuble avant ainsi que l'immeuble arrière pour les mettre en conformité avec les normes actuelles de l'hôtellerie et porter la capacité totale de l'hôtel de 40 à 53 chambres sans augmenter la superficie plancher de la construction existante.

#### Immeuble avenue Louise

Le projet prévoit le rehaussement des garde-corps existant à une hauteur de 120cm en façades avant et arrière. Les garde-corps actuels, en panneaux de verre, seraient maintenus et rehaussés d'une barre d'appui de +/- 30 cm en alu couleur naturel.

Seuls les châssis du rez-de-chaussée et du premier étage seraient remplacés dans leur totalité par de nouveaux châssis en alu couleur blanc. Les trois dais courbes qui abritent l'entrée seraient supprimés.

#### Immeuble rue Lens

Outre la même intervention consistant à rehausser le garde-corps, un escalier de secours est prévu en intérieur d'îlot pour permettre l'évacuation en cas d'incendie.

***La CRMS n'émet pas d'objection à l'égard de ces interventions car elles n'auront aucun impact particulier sur les édifices classés vu la présence de l'immeuble haut sis 214, rue Lens qui masque les vues vers et depuis l'Hôtel Solvay et ses écuries.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).